

Réponse à une consultation 21.03.2025

Consultation sur le paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2025

Les durcissements prévus de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) risquent de peser inutilement sur le pôle d'innovation suisse et de mettre en péril sa compétitivité internationale. S'il peut être judicieux de s'inspirer de législations internationales et européennes pour réglementer les substances dangereuses, il faut clairement rejeter une reprise irréfléchie ne tenant pas compte des conditions locales. De même, il faut absolument éviter des prescriptions plus strictes que la réglementation européenne («Swiss finish»). Nous préconisons également d'éviter toute interdiction aussi longtemps que les avantages écologiques ne sont pas clairement démontrés et qu'il n'existe pas d'alternatives économiquement viables. La révision de l'ordonnance sur les déchets (OLED) doit être soutenue par des adaptations ciblées. Pour celle de l'ordonnance sur les biotopes d'importance nationale, il faut toujours tenir compte de la compatibilité avec un développement énergétique climatiquement neutre, car celui-ci contribue également à la protection de la biodiversité.